

Conditions générales de vente de graines forestières

PREAMBULE - Le fait de passer commande implique l'acceptation des conditions de vente figurant sur nos catalogues ou tout autre document commercial du Comptoir, nonobstant toute stipulation contraire figurant dans les conditions générales d'achat, sur le papier à lettre ou sur les documents commerciaux de nos clients.

1. COMMANDES - Le Comptoir ne prend en compte que les commandes engagées par une correspondance écrite de l'acheteur. Les commandes seront exécutées dans la mesure du possible. En cas de récolte déficitaire ou nulle provoquée par des perturbations atmosphériques ou des accidents culturels de toute nature, une réduction partielle ou totale sera appliquée à la commande. Les livraisons seront effectuées en fonction des approvisionnements et disponibilités.

Aucune indemnité ne pourra en conséquence être réclamée.

2. PRIX - Les prix s'entendent pour la campagne en cours. Ils sont fixés hors taxes. S'y ajoute la TVA aux différents taux prévus, ainsi que toutes autres taxes éventuellement applicables. Les prix annoncés s'entendent départ des lieux de récolte ou du Comptoir.

3. FRAIS DE TRANSPORT - Les frais de transport sont à la charge de l'acheteur.

4. EMBALLAGES - Les prix s'entendent emballages compris, sauf mention contraire.

5. EXPEDITIONS - Dans toute la mesure du possible, les livraisons sont effectuées aux dates souhaitées par nos clients. Cependant, les éventuels retards n'ouvriront aucun droit à une indemnité en raison des aléas de tous ordres pouvant survenir.

- Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Il est donc indispensable de vérifier emballage et contenu des envois à la réception, avant d'en prendre livraison.

L'acheteur constatant une défectuosité:

5.1. Cas des envois par Poste: l'acheteur doit refuser le colis, l'Administration des postes n'admettant aucune réserve.

5.2. Cas des envois par chemin de fer ou transporteur: l'acheteur doit inscrire sur la feuille de livraison de l'agent, ou sur le livre de la gare les réserves motivées. Ces dernières doivent être confirmées dans les quarante-huit heures, par lettre recommandée, auprès du transporteur;

6. DELAI DE COMMANDE: La responsabilité du Comptoir ne pourra être mise en cause à la suite d'une commande trop tardive par rapport à la date normale de semis ou de prétraitement préalable au semis, la durée du prétraitement variant selon les espèces.

Toute opération supplémentaire demandée par l'utilisateur (prétraitement, conditionnement,...) fera l'objet d'une facturation particulière.

Sauf contre-indication écrite de la part du pépiniériste, les graines prétraitées et les glands seront expédiés au tarif express par le Comptoir.

7. PAIEMENT - Le délai de paiement est fixé à un mois à compter de la date de réception de l'invitation de paiement adressée par le Receveur régional.

8. GARANTIES - Le Comptoir garantit l'exactitude des mentions portées sur les fiches et étiquettes de ses emballages. La garantie ne s'applique que si les semences ou tout autre matériel forestier de reproduction vendus sont restés individualisés dans leur emballage scellé d'origine. La preuve de tout vice, défaut ou erreur, affectant une quelconque des qualités garanties par le vendeur, même en ce qui concerne l'identité variétale, ne pourra être apportée que si l'acheteur, soit lors de la livraison, soit à bref délai et avant l'ouverture de la totalité des sacs scellés, signale le fait au vendeur par lettre recommandée pour qu'il soit procédé contradictoirement à un prélèvement d'échantillons aux fins d'analyse.

9. RECLAMATIONS - Conformément aux règles et usages pour le commerce national et international des graines et de semences, et à défaut d'accord entre les parties, la responsabilité du vendeur ne pourra en aucun cas, et en particulier en matière d'authenticité, de pureté variétale, de pureté spécifique de faculté germinative ou de résistance aux souches ou aux races de parasites, dépasser le montant total de l'article livré, y compris les frais justifiés résultant du retour des marchandises¹. Toute réclamation devra être faite par écrit dans les délais normaux de semis et de contrôle faisant immédiatement suite à la date de livraison. En particulier toute réclamation portant sur la faculté germinative devra être faite dans les 45 jours suivant l'arrivée de la marchandise.

10. RETOUR DES MARCHANDISES - Quel qu'en soit le motif, le Comptoir n'acceptera aucun retour sans accord préalable de sa part. Dans tous les cas, les marchandises retournées doivent l'être en port payé.

11. FORCE MAJEURE - Les cas de force majeure dégagent le Comptoir de toute obligation de livrer ou de remplacer. Sont considérés comme cas de force majeure, à titre d'exemple non limitatif: faits de guerre, grèves, accidents et incendies dans toutes les entreprises intervenant dans la production et la distribution des semences, perturbations atmosphériques, accidents de culture et de traitement apportant des modifications dans la quantité et la qualité des produits vendus.

12. JURIDICTION - Les Tribunaux de Namur, lieu du siège social du Service Public de Wallonie, sont seuls compétents pour tout litige, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, la présente clause attributive de juridiction étant seule valable nonobstant toutes stipulations contraires qui figureraient sur les documents de l'acheteur..

13. GRAINES PRETRAITEES ET GRAINES RECALCITRANTES - GARANTIE DE REMPLACEMENT - Vu le risque biologique encouru, aucune garantie de remplacement d'un lot ne pourra être assurée par le Comptoir en cas de dégradation trop marquée lors du prétraitement. Cette clause s'appliquera également aux lots de glands livrés au printemps et dont la bonne conservation peut s'avérer difficile durant l'hiver. Les lots de glands devront être semés en pépinière dès leur réception. L'utilisateur devra prendre en considération le délai nécessaire à l'opération de prétraitement (variable selon les espèces) lorsqu'il passera commande aussi bien pour la fourniture que pour le prétraitement.

- DELAI DE LIVRAISON DES GRAINES - Le comptoir avertira par écrit l'utilisateur d'un lot de graines prétraitées, de la date de livraison, une semaine à l'avance. Si le pépiniériste ne se conforme pas à cette date impérative, le Comptoir déclinera toute responsabilité concernant la validité du lot.

14. PROTECTION DE LA VIE PRIVEE - Les données récoltées sont traitées conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD). Pour plus de renseignements, veuillez consulter la page de confidentialité du catalogue de vente des graines forestières.

¹ Nonobstant les dispositions ci-dessus, le Comptoir ne peut voir sa responsabilité engagée en raison de phénomènes d'hybridation totalement imprévisibles malgré toutes les précautions et soins apportés à la sélection des porte-graines.